Conditions de la Gazette.

L'ABEILLE parait les *Mardis, Jeudis,* et *Samedis.* Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable [illegible] de cinq mois.

On peut s'abonner pour un mois ou plus. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaitre leur intention de cesser et ils seront considérés comme abonnés.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant six mois d'avance.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérence Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bozé, instituteur.

Aux Attakapas, chez Mr. Rousseau, et au juge Bryant.

POUR NEW-YORK,

☞La nouvelle Ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit :

Le navire LAVINIA, capt. G. Fowler,

Le navire ILLINOIS, capt. Waterman,

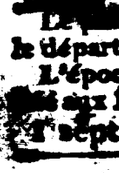

Le navire LOUISIANA, capt. Price

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler,

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est fixée aux 1er. et 16 de chaque mois.

1 sept *Foster & Hutton.*

POUR BOSTON,

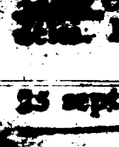

Le brick fin voilier JOACHIN, capitaine Dunn, partira dans un bref délai. Pour frêt ou passage, s'adresser à

John Clark,
53, rue Bienville

25 sept

POUR TAMPICO,

La goëlette RETURN, capt. J. B. Passement, partira dans quelques jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à

J. B. Passement.

25 sept

POUR NEW-YORK,

Le beau brick HARRIET, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

John Clark,
53, rue Bienville

2 sept

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, partira régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser au capit. ou à

John Hagan & Co.
rue du Canal

1er septembre

POUR LE BAYOU SARAH,

La Fausse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

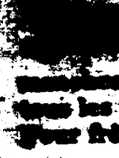

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à dix heures du matin, pour [illegible] où il reste tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

T. Bauduc.

1 sept

COLLEGE LOUISIANAIS.

AVIS.—Mr. Cuvelier voulant remplir du mieux possible les engagemens qu'il a pris dans son prospectus, croit devoir prévenir les parents de ses élèves qu'il s'est adjoint des professeurs qui ne peuvent plus laisser à regretter. Mr. Guillot, déjà connu pour avoir professé avec succès dans cette ville, s'est chargé des cours de Latinité et de Mathématiques, et Mr. Perdreauville, connu par ses écrits, s'est chargé des cours de langue Française et de Littérature. Encore que ces études seront, ainsi que les autres, suivies avec le plus grand soin.

Mr. Cuvelier saisit cette circonstance pour prévenir les parens de ses élèves ainsi que le public, que les exercices militaires qu'il avait annoncés dans le prospectus de son établissement, et qu'il avait suspendus à cause des grandes chaleurs, auront lieu trois fois la semaine, au lieu d'une fois, qu'ils recommenceront à dater du

---

POUR [illegible] OLE,

[illegible]. OSBORN, [illegible] nouvellement doublé en cuivre, [illegible] recevoir de suite un chargement au Bassin

25 sept

Pour Charleston,

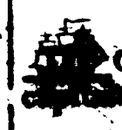

La goëlette fine voilière RIGHTS OF MAN, du port de 500 barils, [illegible] Love, S'adresser au capit. ou à

John P. Bowen,
Quai

25 sept

POUR LIVERPOOL,

Le brick anglais, fin voilier, doublé en cuivre, PRINCE REGENT, capit. J. Brown, est maintenant prêt à recevoir un chargement pour le port susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

Andrew Lockart & Co.

25 sept

Pour Pensacole,

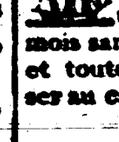

La goëlette POMONE, capitaine Arnaux, est au bassin et partira au milieu du mois sans faute. Elle est solidement construite et toute neuve. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, ou à

F. Maher.

9 oct

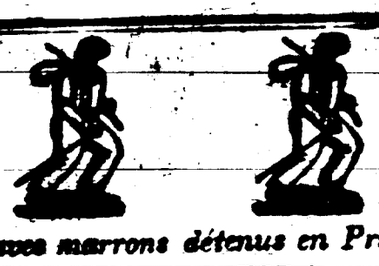

Esclaves marrons détenus en Prison.

A BATON-ROUGE :

Un nègre nommé Bib, âgé d'environ 25 ans, se disant appartenir à M. Hagan de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Tom, taille de 5 pieds 5 pouces, ayant deux cicatrices sur le côté gauche du cou, et une autre sur la figure. Il se dit appartenir à Mr. Jean-Baptiste, demeurant à environ 9 milles au-dessus de la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Moses, taille de [illegible] 7 pouces, âgé d'environ 28 ans, [illegible] cicatrice sur le front, teint jaune, dit appartenir à Mr. John Lee, à la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé William, taille de 5 pieds 8 pouces, âgé de 29 ans. Il se dit libre.

Un nègre nommé Louis, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé d'environ 32 ans, ayant deux petites cicatrices sur le front. Il se dit appartenir à la Nlle.-Orléans.

Un nègre nommé Enoch, taille de 5 pieds 11, âgé de 22 ans. Il se dit libre.

Un griffon nommé Aaron, taille de 5 pieds 7 pouces, âgé de 35 ans, se disant appartenir à Mr. John Thompson.

---

110 ballots marchandises, récemment reçus, parmi lesquels il y a :

Coton de 3-4 et 4-4,
Idem écru 3-4 et 4-4,
Ginghas, Plaids, Tickings,
Mouchoirs, toile d'Irlande,
Rubans, batiste, peignes,
Toile de Russie, osnaburgs,
Couvertes, &c.

4 sept S. W. OAKEY & Co.

A VENDRE par les soussignés, les marchandises suivantes reçues de Liverpool et Glascow, dans leur magasin rue Toulouse No. 23,

Etoffes imprimées,
Shawls de 8-4, bordures riches,
Mouchoirs Pullicat, do. Madras
Guingham rayé,
Bandanas 4-4, à la mode,
Mousseline à moustiquaire, Cravattes,
Nankin 5-4, Velours,
Madapolams,
Demi-bas pour hommes,
Cotonnade imitation de Homespon,
Drap superfin, Fil à coudre.

DE PLUS :

171 paniers fayence,
40 paniers bouteilles anglaises et françaises,
Chaudières à sucre, devants de fourneaux

11 sept GORDON, FORSTALL & Co.

BOIS D'ACAJOU.

A VENDRE—18,698 pieds de BOIS D'ACAJOU de St.-Domingue (Nisao) qualité supérieure.

Plus, 20 sacs de CASSE de cette année.

1 sept *Legriel & Henry.*

A LOUER.

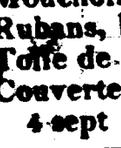

TROIS Maisons à étages, situées vis-à-vis la halle aux viandes, à l'encoignure de la rue Madison, et de bons magasins avec entresols, deux cuisines à étages, &c. Deux autres maisons à étages, situées dans la rue Madison, joignant les précédentes. On peut en prendre possession immédiatement.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, à la Branche Banque des Etats-Unis

1er sept P. N. HUGON.

SUCRE du pays, en boucauds, de bonne qualité, à vendre par

I. MAGER.

WHEATON & JOHNSON, viennent de recevoir de New-York, par le navire Tennessee,

60 caisses de Chapeaux, Bottes et Souliers, parmi lesquels il s'en trouve de propres pour la saison ; le tout à bas prix raisonnable, pour du comptant ou de bons billets.

1er sept

Nouvel assortiment de Chapeaux.

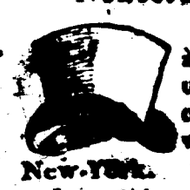

Reçu par le navire Tennessee et à vendre au magasin du soussigné, un assortiment de Chapeaux fins et communs, en gros et en détail, provenant des premières fabriques de New-York.

1er sept T. B. KEELER, rue du Canal

DOUBLONS—60 Doublons Colombiens, à vendre par

1er. sept *T. Toby.*

Demande d'un Apprenti.

ON a besoin, à cette imprimerie d'un jeune homme d'environ 16 ans, très-actif et intelligent, parlant l'Anglais et le Français, pour lui apprendre l'art d'imprimer. Il recevra des gratifications raisonnables.

13 sept

Lettres sur le Mexique,

OU

Guide du Voyageur,

CONTENANT des détails sur les mœurs, les usages, le gouvernement des Mexicains ; des observations sur l'état actuel de la civilisation, de l'industrie tant commerciale qu'agricole, et sur l'exploitation [illegible] des mines.—Par un Citoyen [illegible]-Orléans, qui a parcouru le [illegible] en 1826 & 1827.

Cet ouvrage se distribue par livraisons, [illegible] de 16 pages, qu'on pourra ensuite faire relier en un ou deux volumes. Chaque pamphlet contiendra une ou deux lettres ; il en sera imprimé un [illegible] les quinze jours, et vendu au prix de 2 escalins. On pourra s'en procurer aux librairies de Mrs. B. Levy. A. L. Boisnare, et C. Jourdan & Co.; à la pharmacie de Mr. Blanchet, et à l'imprimerie de cette feuille.

A Donaldson, chez F. Bozé.

1er. septembre

LE soussigné étant ici l'agent de Mr. Wm. Prince, de New-York, informe les personnes qui desirent faire venir de arbres fruitiers, des arbustes et plantes d'agrément, ou des fleurs, qu'en lui remettant leurs ordres écrits, il se chargera de les faire exécuter avec promptitude et beaucoup de soin dans le choix.

DESMARE,
Rue St.-Philippe No. 178, ou à la Banque de la Louisiane.

N. B. Il a reçu dernièrement de Mr. Prince, quelques catalogues, qu'il donnera avec plaisir aux amateurs.

1er sept

FOIN—150 balles Foin, à vendre par

A. BIJOTAT,
1er sept rue Toulouse No. 188

A VENDRE, 2 balles de rouge, qualité supérieure, 9 caisses bas de coton pour femmes : à vendre par

Curell, Lessassier & Kilshaw.

MARCHANDISES—En débarquement du navire Tennessee, de New-York, et à vendre par les soussignés, 25 ballots de Marchandises, 4 caisses d'étoffes imprimées, 5 ditto mouchoirs de soie, 3 ditto mouchoirs bandana, de coton, 2 ditto nattinets bleus, 2 balles fleux bombazet, couleurs assorties, 1 ditto couvertes à la rose, 1 ditto flanelle rouge, 6 ditto osnaburgs.

Ces marchandises, avec ce qu'ils avaient précédemment, forment un assortiment complet, qu'ils offrent à des prix raisonnables.

Soher, Goodman & Co.
1er sept No. 40 rue de Chartres

Confitures de la Havane.

LE soussigné vient de recevoir du brick Golden Grove, un assortiment complet de Confitures, proprement arrangée dans des boites de 6 et 12 verres, parmi lesquelles il y en de citrons, gingembre, ananas, limons, oranges et gouyavés.

Il vend aussi du jus de citrons, par barils, galons et bouteilles.

Wm. Smith,
1er sept rue Bienville, 43

AVENDRE, en débarquement [illegible] Mélanie, capitaine Mazel, 4 balles soieries 3 boucands crême de tartre, 3 do. verdegris.

1 sept *H. Perret & Charbonnet*

LOTERIE

De l'Eglise Catholique de
L'ETAT DE LA LOUISIANE.
2d. CLASSE.

Autorisée par l'Etat de la Louisiane.
Au profit de l'Eglise Catholique de St. Martinville.

Devant être tirée en Novembre.

PROSPECTUS.

1 [illegible] de	$10,000	est	$10,0
1 Lot de	8,000	est	8,0
1 Lot de	6,000	est	6,0
1 Lot de	6,000	est	6,0
1 Lot de	5,000	est	5,0
1 Lot de	4,000	est	4,0
6 Lots de	1,000	est	6,0
12 Lots de	500	est	6,0
156 Lots de	100	est	15,6
780 Lots de	10	est	7,8
7800 Lots de	6	est	46,8

8,760 Lots	24,360 billets à 6 piastres	121
15,600 Blancs		

23,360 billets a $6,

Dans cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30; 956 avec deux, et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restants, au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros, depuis 1 jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux : le billet qui aura les 1er., 2me. et 3me. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à $10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 3 et 2	$8
1, 3 et 2	6
2, 3 et 1	6
3, 1 et 2	5
3, 2 et 1	4

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivans—2, 3, et 4, dans quelqu'ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à

Tous les autres billets au nombre de 12 ayant trois des numéros sortis, dans quelqu'ordre que ce soit, aura droit à

Les 156 billets qui auront deux des numéros sortis, savoir le 3 et le 4, auront chacun droit à

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis auront droit chacun à

Les 7,800 billets, ayant un des numéros sortis, auront droit chacun à

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

J. F. RIBETTY,
Commissaire
L. POTTIER,
Administrateur. Ayant fourni caution.

Tous les ordres devront être francs de port et seront exécutés avec promptitude. S'adresser à

J. C. VANDYKE,
1 sept No. 106, rue de Chartres

PHARMACIE
DE DUFILHO Jr.

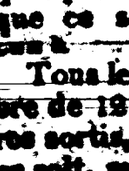

En débarquement du navire venant de Marseille, et à vendre par le soussigné, 2 caisses manne, 2 do. do. en larmes, 2 do. [illegible] se, 4 do. eau de fleurs d'oranple, 2 do. eau de roses, double, 1 do. gomme arabique blanche, 3 barrils do. do. ordinaire, futailles crême de tartre, une balle camomille, une do. fleurs de guimauve, une do. feuilles séné, une do. gaude, un barril orseille, 3 caisses contenant diverses essences, 6 balles sumac Sicile, une caisse scamonée d'Alep, une do. racines de turbith, &c.

DUFILHO J.
1er. sept rue de Chartres, No.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu sieur Jean Baptiste Cristé, sont priées de vouloir bien solder leurs comptes dans la quinzaine, entre les mains du soussigné, exécuteur testamentaire, demeurant en cette ville, Place d'Armes, à l'effet d'éviter toutes poursuites en justice ; et toutes les personnes auxquelles la succession dudit défunt peut devoir, sont également priées de le faire connaitre au soussigné, dans le délai de deux mois, leurs titres, et le montant de leur créance.

J. GAUTIER.
1er. Sept.